



DOCUMENTS A APPORTER LORS DE VOTRE RDV CNI-PASSEPORT A SALEILLES

La prise de rendez-vous pour élaborer ou retirer une CNI ou un passeport est désormais accessible sur le site Internet de la mairie (www.saleilles.fr).

La procédure à respecter et les documents à apporter lors de votre rendez-vous de demande de CNI ou de passeport à Saleilles est la suivante :

1) **POUR UN RENOUVELLEMENT CNI OU PASSEPORT (Y COMPRIS PREMIER PASSEPORT) :**

ATTENTION : Si vous disposez d'un passeport valide, le renouvellement de la carte d'identité sera automatiquement refusé sauf si celle-ci est périmée, en plus des 5 ans, à compter de la fin de validité.

1) **Effecteur de préférence** une pré demande sur Internet à l'adresse : <http://ants.gouv.fr/> et imprimer celle-ci, ou bien, **compléter le CERFA n° 12100*02**, et la/le ramener le jour du RDV à la mairie.

2) Amener **1 planche de 4 ou 6 photos non découpées de moins de 6 mois** le jour du RDV (sans agrafe, ni trombone, ni pré découpage)

3) Amener un **justificatif de domicile de moins d'un an le jour du RDV** même si lors de la pré-demande, on vous indique qu'il ne faut pas l'amener lors du RDV (justificatif de domicile, facture de consommation d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, Internet, avis d'imposition, assurance habitation).

4) Amener un **timbre fiscal** pour la première demande ou le renouvellement d'un passeport uniquement :

- Enfant moins de 15 ans : timbre à 17 € ;
- Enfant plus de 15 ans : timbre à 42 € ;
- Majeur : timbre à 86 €.

- Pour le renouvellement de la CNI pour un majeur ou un enfant : aucun timbre fiscal n'est demandé.

5) Amener **l'ancienne CNI et/ou l'ancien passeport, plus une photocopie de la CNI et/ou du passeport**, le jour du RDV.

6) Pour les personnes marié(es), **amener le livret de famille** le jour du RDV.

7) S'il s'agit d'un titre pour un majeur hébergé : **amener attestation d'hébergement + l'original de la Carte Nationale d'Identité de l'hébergeur + justificatif du domicile de l'hébergeur.**

2) CNI OU PASSEPORT POUR LES ENFANTS, LE JOUR DU RDV, MERCI DE VOUS MUNIR DE :

- la Carte Nationale d'Identité ou le Passeport du parent accompagnant l'enfant ;
Si garde partagée de l'enfant, alors :
- jugement ou convention ou attestation, des 2 parents, de demande pour faire/refaire la CNI/Passeport de l'enfant ;
- justificatif de domicile des 2 parents + pièce d'identité du parent non présent lors du RDV.

3) EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE CNI ET/OU DE PASSEPORT POUR UN MAJEUR OU POUR UN ENFANT

Amener le jour du RDV à la mairie :

- la déclaration de vol (gendarmerie ou commissariat de police) ou la déclaration de perte (mairie) ;
- votre permis de conduire sécurisé ou le dernier avis d'imposition ou le passeport valide ou votre attestation de Sécurité Sociale ;
- pour refaire la CNI : un timbre fiscal à 25 € ;
- pour refaire le passeport d'un enfant de moins de 15 ans : un timbre à 17 € ; d'un enfant de plus de 15 ans : un timbre à 42 € ; d'un majeur : un timbre à 86 €.